

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 février 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES FONDS ACHÉMINÉS SUBREPTICEMMENT AU CANADA POUR SOUTENIR DES ÉLÉMENTS EXTRÉMISTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet de certains milieux qui, pendant des années, ont acheminé des fonds au Canada pour soutenir de prétendus éléments extrémistes, et après avoir obtenu certaines précisions de sources de renseignements irréfutables, qui identifient certains de ces groupements qui nieront évidemment ces initiatives de la part de personnes à leur emploi. Je propose donc, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que le premier ministre révèle tout ce que sait le gouvernement au sujet des millions de dollars expédiés au Canada par le biais de factures factices d'Air France et de la Compagnie des automobiles Renault, ainsi que des fonds distribués par le consulat de France à Moncton, au Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire d'une compagnie d'assurance ayant son siège dans les provinces Maritimes et, finalement, qu'il nous dise si des fonds ne sont pas maintenant acheminés vers le Canada via Manille, aux Philippines, pour les mêmes fins.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE D'AFFECTATION À L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION OUVRIÈRE D'UNE PLUS GRANDE PARTIE DU TEMPS DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très importante. Étant donné le malaise qui existe actuellement dans le monde ouvrier au Canada, et qui a entraîné la perte d'un nombre sans précédent de jours-hommes à la suite de grèves et de débrayages—en fait, plus de 3 millions et demi de jours-hommes en 1977 seulement—et étant donné que le ministre responsable croit bon depuis un mois ou un peu plus de consacrer son temps et son énergie au football professionnel canadien au lieu de tenter de remédier à la situation—qui sait, peut-être le «Joyeux Harold» réussirait-il à

redonner de l'entrain aux Tiger Cats de Hamilton et à faire ainsi concurrence au député d'Edmonton-Centre (M. Paproski)—je propose:

Que la Chambre ordonne au ministre du Travail de cesser d'intervenir dans les affaires de la Ligue canadienne de football, de laisser ces responsabilités à ceux à qui elles incombent et de s'employer plutôt à remettre un semblant d'ordre dans le secteur du travail qui est perturbé.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

MELVILLE (SASK.)—LES MISES À PIED ANNONCÉES PAR LE CANADIEN NATIONAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Le Canadien National a annoncé qu'il supprimerait son service de camionnage à son servo-centre de Melville en juin, jetant sur le pavé 21 hommes et perturbant les activités commerciales de bien des petites entreprises de cette ville. Étant donné que cette décision aura de graves conséquences économiques et que le CN a rompu la promesse qu'il avait faite lorsqu'il a fermé ses gares dans la région il y a des années, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre condamne le CN pour n'avoir pas tenu ses promesses et demande au ministre d'exhorter la compagnie à suivre sa vocation de toujours qui est d'assurer des services.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE THÈME GOUVERNEMENTAL RELATIF AUX TRANSPORTS POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE ÉLECTORALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 à propos d'une question importante et urgente. Je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que le ministre des Transports fasse une déclaration à l'appel des motions et nous dise si le programme libéral de transports urbains pour 1978 consistera en des promesses libérales vieilles de 1974 et laissées pour compte, et maintenant ressassées, ou si nous aurons droit à une série flambant neuve de platitudes libérales trompeuses?